



Délibération N° 10
Du Bureau Syndical du 5 septembre 2022

Lundi 05 septembre 2022, à 10h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à PRIVAS, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
SABATIER R. (VP)	X			COULMONT H.		X	
BULINGE JP. (VP)	X			ROUYEYROL B.		X	
LEYNAUD J. (VP)	X			HERNANDEZ C.		X	
VALLA M. (VP)	X			REVEL F.		X	
SCHERER A. (VP)	X			PEYRACHE A.		X	
CHAZE M. (VP)	X						
BOUSCHON M. (VP)	x						

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE JUMELAGE BAPAURA

Le Président rappelle que le SDE07 accompagne les collectivités dans leur rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le Syndicat d'énergie de la Drôme s'est engagé dans le programme financé par l'union Européenne qui vise à expérimenter la mise en place d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics pour les petites communes.

Le SDED propose un jumelage au SDE 07 sur ce projet avec deux objectifs :

Objectif 1 : partager les résultats du projet en binôme

Le mode de jumelage « a minima » proposé est le suivant :

- Le SDE 07 recevra une visite de Territoire d'énergie Drôme - SDED sur une journée, afin que celui-ci comprenne la situation et le jeu d'acteurs
- Le SDE 07 visitera le territoire de Territoire d'énergie Drôme - SDED et aura une présentation du service mis en place et de quelques projets de rénovation (les frais de voyage seront couverts par le projet BAPAURA)

Territoire d'énergie Drôme - SDED remettra in fine au SDE 07 un rapport synthétique des problématiques identifiées et des recommandations pour lancer la mise en place de Services de rénovation des bâtiments publics

Objectif 2 : Accès aux outils et participation aux travaux jusqu'à la fin du projet

Le SDE 07 aura aussi accès gratuitement :

- à l'espace collaboratif BAPAURA en ligne et à la boîte à outils BAPAURA : guides, documents-types, formalisation du service d'accompagnement, etc...
- aux réunions de travail sur les outils de la boîte à outils et les retours d'expérience des partenaires
- aux formations du projet BAPAURA dans la limite des places disponibles

Dans le cadre du jumelage proposé, le SDE 07 confirme

AR Prefecture

007-250700358-20220905-2022192-DE
Reçu le 21/09/2022
Publié le 21/09/2022

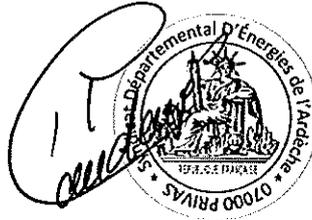
- être intéressé par la mise en place d'un service d'accompagnement structuré à la rénovation des bâtiments publics
- souhaiter s'investir dans les échanges avec la structure jumelle, dans un esprit de coopération et d'échange de savoirs
- vouloir participer, dans la mesure du possible, aux échanges techniques sur le service d'accompagnement et la boîte à outils
- qu'il fera la promotion du BAPAURA dans sa communication

Après en avoir délibéré, Le bureau syndical :

- **AUTORISE le Président à signer la convention de jumelage avec le Syndicat d'Energie de la Drôme.**

Ainsi fait et délibéré,

Le Président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le



The BAPAURA project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement no. 891839



Convention de jumelage BAPAURA

Entre

Le **Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme** (Territoire d'énergie Drôme - SDED), sis ROVALTAIN TGV – 3 Avenue de la Gare – 26300 ALIXAN, représenté par Madame Nathalie NIESON, Présidente, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Bureau Syndical du,

Et

Le **Syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche** (SDE 07), sis 283 chemin d'Argevillières – 07000 PRIVAS, représenté par Patrick COUDENE, Président, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du,

Le projet BAPAURA (septembre 2020 – août 2023)

BAPAURA est un projet financé par l'Union Européenne. Il vise à expérimenter la mise en place d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics pour les petites communes.

Les 9 partenaires locaux du projet (SDE, ALEC, SPL, CC...) ont pour mission, pendant les 3 ans que dure le projet, d'accompagner des collectivités dans leurs projets de rénovation, depuis la prise de décision jusqu'à la signature du marché de travaux.

Ils sont soutenus dans cette démarche par l'ADEME et AURA-EE. L'ADEME coordonne le projet et met à disposition des partenaires une boîte à outils orientée métiers, évolutive en fonction des besoins, et des formations pour les aider à monter en compétence.

Le projet BAPAURA comporte une action de jumelage des partenaires objet de la présente convention. Il s'agit de partager leur expérience avec un acteur territorial pour lui présenter le concept développé et voir comment il peut s'adapter à son contexte. Le jumelage se déroulera entre la date de signature et la fin du projet en août 2023.

L'idée du jumelage est, en introduisant des partenaires 'associés', d'une part de disséminer les résultats du projet et les outils produits et d'autre part d'enrichir le partenariat du projet avec d'autres expérience.

Le SDE 07 est un acteur du territoire. Il œuvre et propose des services aux communes en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics et cette activité pourrait être enrichie par l'expérience de BAPAURA.

Jumelage proposé

Durée : Jusqu'à la fin du projet BAPAURA (31 août 2023)

Contenu

Objectif 1 : partager les résultats du projet en binôme

Le mode de jumelage « a minima » proposé est le suivant :

- Le SDE 07 recevra une visite de Territoire d'énergie Drôme - SDED sur une journée, afin que celui-ci comprenne la situation et le jeu d'acteurs
- Le SDE 07 visitera le territoire de Territoire d'énergie Drôme - SDED et aura une présentation du service mis en place et de quelques projets de rénovation (*les frais de voyage seront couverts par le projet BAPAURA*)

Territoire d'énergie Drôme - SDED remettra in fine au SDE 07 un rapport synthétique des problématiques identifiées et des recommandations pour lancer la mise en place de Services de rénovation des bâtiments publics

Objectif 2 : Accès aux outils et participation aux travaux jusqu'à la fin du projet

Le SDE 07 aura aussi accès gratuitement :

- à l'espace collaboratif BAPAURA en ligne et à la boîte à outils BAPAURA : guides, documents-types, formalisation du service d'accompagnement, etc
- aux réunions de travail sur les outils de la boîte à outils et les retours d'expérience des partenaires
- aux formations du projet BAPAURA dans la limite des places disponibles

Communication

Le SDE 07 apparaîtra sur le site et dans la communication du projet BAPAURA (lettre semestrielle, conférences du projet....) et sera le cas échéant appelé à témoigner de son expérience.

Engagement du SDE 07

Dans le cadre du jumelage proposé, le SDE 07 confirme

- être intéressé par la mise en place d'un service d'accompagnement structuré à la rénovation des bâtiments publics
- souhaiter s'investir dans les échanges avec la structure jumelle, dans un esprit de coopération et d'échange de savoirs
- vouloir participer, dans la mesure du possible, aux échanges techniques sur le service d'accompagnement et la boîte à outils
- qu'il fera la promotion du BAPAURA dans sa communication

Contacts opérationnels pour le jumelage

pour Territoire d'énergie Drôme - SDED : Jean-Christophe Niemiec, responsable Performance énergétique, jchristophe-niemiec@sded.org

pour le SDE 07 : Julien CARONNET, responsable du service énergie, j.caronnet@sde07.com

Etabli en deux exemplaires, le

Pour Territoire d'énergie Drôme,

La Présidente, Nathalie NIESON

Pour le SDE 07,

Le Président, Patrick COUDENE